



**HAL**  
open science

## Les bibliothèques des séminaires et collèges britanniques à Paris entre Ancien Régime et Révolution

Emmanuelle Chapron

► **To cite this version:**

Emmanuelle Chapron. Les bibliothèques des séminaires et collèges britanniques à Paris entre Ancien Régime et Révolution. Bibliothèque de l'École des chartes, 2011, 169, pp.567-596. halshs-01487722

**HAL Id: halshs-01487722**

**<https://shs.hal.science/halshs-01487722v1>**

Submitted on 13 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Emmanuelle Chapron, « Les livres des séminaires et collèges britanniques à Paris entre Ancien Régime et Révolution », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 169, 2011, p. 567-596.**

Résumé en français.

Les collèges et séminaire britanniques installés à Paris au xvii<sup>e</sup> siècle y ont constitué des bibliothèques fournies. Tout en partageant les modèles bibliothéconomiques des collections parisiennes, elles participent à la spécificité des établissements britanniques, lieu de rencontre entre la société de la capitale et celle que formaient ces immigrés. La comparaison met en évidence les fonctions différenciées que ces collections remplissent au sein des établissements. Enfin, leur recomposition en une entité unique, après les dispersions révolutionnaires, constitue un aspect méconnu du processus de « fabrique des bibliothèques » engagé sous l'Empire.

English abstract. The British colleges and seminary established in Paris in the seventeenth century had rich and important libraries. While following the models of library management observed in other Paris collections, they also shared the characteristics of the British institutions to which they belonged, which were gathering places for both Parisians and British immigrants. As this comparative study shows, the different libraries served different functions. After they were dispersed during the French Revolution, their later reunion in a single institution provides yet another, hitherto little-known instance of the process of « library building » that took place during the First Empire.

## LES BIBLIOTHEQUES DES SEMINAIRES ET COLLEGES BRITANNIQUES A PARIS DE L'ANCIEN REGIME A L'EMPIRE

Emmanuelle Chapron

Aix Marseille univ, CNRS, Telemme, Aix-en-Provence, France

La bibliothèque du collège des Irlandais de Paris, aujourd'hui Centre culturel irlandais<sup>1</sup>, a la réputation d'être la seule bibliothèque d'Ancien Régime du Quartier latin à être parvenue intacte jusqu'à nos jours<sup>2</sup>. Elle se présente en effet sensiblement telle qu'elle fut aménagée entre 1772 et 1775 par l'architecte François-Joseph Bélanger, chargé de restructurer l'immeuble de la rue du Cheval-Vert pour y loger la communauté des clercs et écoliers irlandais. C'est une vaste salle éclairée par une grande fenêtre, entourée de hauts corps de bibliothèque et meublée d'une longue table-pupitre à deux pans. Les livres qu'elle renferme ne sont pas, en revanche, ceux de l'ancienne communauté irlandaise. Dispersés à la Révolution, ils ont été remplacés par les reliquats des anciennes bibliothèques britanniques et par un ensemble d'ouvrages prélevés en 1805 dans le dépôt littéraire des Cordeliers. Ce qui constitue la nouvelle bibliothèque des établissements britanniques réunis en 1803 peut ainsi se laisser approcher de deux manières par l'historien : les livres qui y sont rassemblés permettent de remonter dans l'histoire des collections démembrées, en même temps qu'ils éclairent, en aval, le processus de « fabrique des bibliothèques » entre la Révolution et l'Empire.

Je me propose ainsi d'explorer une double piste. Il s'agit en premier lieu de contribuer à l'histoire encore mal connue des bibliothèques des collèges d'Ancien Régime. Malgré l'impulsion méthodologique donnée en 1997 par Dominique Julia, peu de travaux originaux leur ont été consacrés<sup>3</sup>. Au-delà des raisons matérielles, tenant à la dispersion des sources disponibles, la principale raison de cette désaffection est peut-être intellectuelle. En effet, dans la mesure où les fonds des collèges ne sont pas principalement des instruments pédagogiques, mais des ressources à disposition des communautés qui y vivent et s'en servent pour des travaux d'érudition ou la préparation de leur apostolat, les historiens de l'éducation n'en ont pas fait un objet d'étude privilégié. Le cas des établissements britanniques illustre en second lieu les trajectoires complexes des bibliothèques en Révolution, lorsque celles-ci dépendent d'institutions qui sont à la fois ecclésiastiques, universitaires et étrangères.

Pour aborder ces différents points, l'enquête doit articuler la recherche en archives à l'étude matérielle des volumes parvenus jusqu'à nous. Le fonds ancien du Centre culturel irlandais conserve en effet environ 500 ouvrages ayant appartenu aux anciens collèges et

---

<sup>1</sup> La présente recherche a été menée grâce à une bourse du Centre culturel irlandais (2010).

<sup>2</sup> Maurice Caillet, « La bibliothèque du collège des Irlandais et son fonds de livres anciens », dans

<sup>2</sup> Maurice Caillet, « La bibliothèque du collège des Irlandais et son fonds de livres anciens », dans *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. 11, 1991, p. 151-163.

<sup>3</sup> Dominique Julia, « La constitution des bibliothèques des collèges : remarques de méthode », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 83, 1997, p. 145-161. Les riches monographies sur les collèges oratoriens de Riom et d'Effiat font exception (*Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dir. Jean Ehrard, Paris et Oxford, 1993, et John Renwick et Lucette Pérol, *Deux bibliothèques oratoriennes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Riom et Effiat*, Saint-Étienne, 1999). La période médiévale est comparativement mieux éclairée.

séminaires britanniques à Paris. Si les travaux récents sur les *marginalia* ont montré l'intérêt des annotations manuscrites pour une histoire de la lecture et du travail intellectuel, leur apport pour l'histoire des bibliothèques est également important<sup>4</sup>. Les traces laissées sur les livres contribuent notamment à une meilleure connaissance des pratiques bibliothéconomiques d'Ancien Régime : inventaires, récolements, opérations de catalogage, de réorganisation de la bibliothèque ou d'inclusion de fonds privés marquent les volumes et peuvent permettre de combler les lacunes archivistiques.

## I. FONDER LA BIBLIOTHEQUE.

### 1. *Les bibliothèques des collèges britanniques dans le paysage universitaire parisien.*

Les bibliothèques des collèges britanniques occupent une place particulière parmi les bibliothèques des institutions universitaires parisiennes. Ce sont en premier lieu des créations tardives. Alors que la plupart des collèges de la capitale sont des fondations médiévales, l'implantation parisienne des établissements britanniques ne remonte qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Elle s'inscrit dans un mouvement européen de fondations destinées à accueillir les « papistes » anglais, écossais ou irlandais que leur fidélité à la foi catholique oblige, après la consolidation de la Réforme, à traverser la Manche pour poursuivre leurs études secondaires et supérieures, se former au sacerdoce et à la mission<sup>5</sup>. La mise en place de bibliothèques accompagne le mouvement d'institutionnalisation de ces collèges, amorcé dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle et consolidé dans les années 1670-1690 par de nouvelles lettres patentes, de nouveaux règlements et l'installation dans des bâtiments pérennes<sup>6</sup>. Le collège des Écossais naît au début du XVII<sup>e</sup> siècle de la réunion de la fondation médiévale de l'évêque de Moray (1325) et du legs immobilier et financier de l'évêque James Beaton (1603). Son existence, sanctionnée par des lettres patentes de 1639, est confirmée par Louis XIV en 1688. La communauté des Irlandais commence également à s'organiser dans les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, mais elle ne se stabilise réellement qu'à partir de 1677, lorsque lui sont cédés les bâtiments et les onze bourses de l'ancien collège des Lombards. Enfin, le séminaire anglais de la rue des Postes (actuelle rue Lhomond), reconnu par des lettres patentes de 1684, est l'ultime avatar d'une communauté de prêtres établie à Paris en 1611, brièvement restaurée entre 1642 et 1648, puis entre 1667 et 1674. Cette institutionnalisation s'accompagne d'un glissement topographique du cœur du Quartier latin vers sa périphérie sud-est, dans une zone où s'implantent également, au même moment, les couvents britanniques (*carte 1*)<sup>7</sup>. D'abord

---

<sup>4</sup> Les travaux sur les *marginalia* se sont multipliés depuis deux décennies. Pour une première approche, Heather J. Jackson, *Marginalia : readers writing in books*, New Haven et Londres, 2001.

<sup>5</sup> Même si, depuis le Moyen Âge, des étudiants des îles Britanniques traversent la Manche pour venir étudier sur le continent. C'est d'ailleurs pour ses compatriotes écossais que David Innes, évêque de Moray, fonde quatre bourses en 1325. Sur cette circulation, Thomas O'Connor, « Ireland and Europe 1580-1815 : some historiographical remarks », dans *The Irish in Europe, 1580-1815*, éd. T. O'Connor, Dublin, 2001, p. 8-27.

<sup>6</sup> Sur l'histoire de ces établissements, il existe une bibliographie récemment renouvelée. Sur le collège des Irlandais, Patrick Boyle, *The Irish College in Paris from 1578 to 1901*, Londres et New York, 1901, mis à jour par les travaux de Liam Chambers (*The Irish colleges in Paris, 1578-2000 : migration, religion, education*, en préparation). Sur le collège des Écossais, Brian H. Halloran, *The Scots College, Paris 1603-1792*, Édimbourg, 1997. Le travail ancien de Georges Daumet, « Notices sur les établissements religieux, anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution », dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 37, 1910, et t. 39, 1912, est seul à proposer une étude d'ensemble de ces établissements.

<sup>7</sup> Sur l'implantation des collèges, Christian Hottin, « Géographie historique de l'université de Paris (XII<sup>e</sup>-

installé rue des Amandiers, le collège des Écossais se déporte vers l'est avec la construction, dans les années 1660, du nouveau bâtiment de la rue des Fossés-Saint-Victor (actuelle rue du Cardinal-Lemoine). Le séminaire anglais, qui a occupé les collèges d'Arras et de Tournai, puis la rue des Boulangers, s'installe rue des Postes en 1684. Le collège des Lombards, rue des Carmes, suit le mouvement en se doublant en 1775 d'un nouveau bâtiment rue du Cheval-Vert (actuelle rue des Irlandais)<sup>8</sup>.

Pendant ce premier siècle d'existence, les établissements britanniques mettent en place des bibliothèques fournies. Le *Guide des amateurs et étrangers voyageurs à Paris* de Luc-Vincent Thiéry, dans son édition de 1784, ne signale certes que les bibliothèques des deux bâtiments irlandais : la « petite bibliothèque » du séminaire de la rue des Carmes et la bibliothèque « grande et fort propre » de la rue du Cheval-Vert<sup>9</sup>. La consistance de ces deux fonds reste difficile à connaître. L'inventaire des biens irlandais présenté en février 1790 par le supérieur Jean-Baptiste Walsh fait état, pour le premier, de « 1 000 volumes environ de livres dépareillés, donnés par différents particuliers [...], des bouquins sans valeur », mais on sait combien il faut prendre garde à ces déclarations motivées par la crainte de la confiscation<sup>10</sup>. Tout aussi sujet à caution est le témoignage du préfet du département de la Seine, qui plaide *a contrario* en 1805 en faveur de la « très belle » bibliothèque d'avant la Révolution<sup>11</sup>. Le séminaire anglais, lui, dispose au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle d'une bibliothèque « nombreuse et bien composée et d'environ 4 500 volumes »<sup>12</sup>. Enfin, les résidus connus de la bibliothèque du collège des Écossais attestent un fonds d'au moins 800 ouvrages, conservés aujourd'hui dans sept bibliothèques différentes<sup>13</sup>. Le profil général de ces bibliothèques, pour autant que l'on puisse en juger par leurs vestiges, correspond à celui d'un fonds ecclésiastique classique : on y retrouve les œuvres des Pères de l'Église et des théologiens européens (notamment, pour la France, Bossuet, Fénelon et François de Sales), les traités des apologistes catholiques, des *recusants* anglais et écossais et de leurs adversaires, de nombreux opuscules de controverse religieuse, particulièrement jésuites et jansénistes, et relativement peu de littérature profane ou de science.

L'existence même de ces bibliothèques mérite d'être questionnée, dans ces établissements qui sont avant tout des résidences d'étudiants, et non des lieux d'enseignement. L'absence de communautés permanentes, les dimensions très restreintes des établissements (qui, à l'exception des Irlandais, accueillent moins d'une quinzaine de convives), l'éventail large des élèves qui les fréquentent (des humanistes aux théologiens), le caractère limité des enseignements *in situ*, n'apparaissent pas comme des facteurs *a priori* très favorables à la constitution de véritables fonds de travail<sup>14</sup>. La plupart des

---

XVIII<sup>e</sup> siècle) », [en ligne :] [halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00173361/](http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00173361/) (version 1), consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

<sup>8</sup> Ajoutons que les Augustines anglaises, arrivées en 1634, occupent depuis 1639 un ensemble de bâtiments au coin de la rue des Fossés-Saint-Victor et de la rue des Boulangers ; elles sont donc voisines des Écossais. Le monastère de Bénédictins anglais fondé en 1615 est installé, après diverses pérégrinations, au n° 269 de la rue Saint-Jacques.

<sup>9</sup> Luc-Vincent Thiéry, *Almanach du voyageur à Paris, contenant une description exacte & intéressante de tous les monumens, chefs-d'œuvre des arts, établissemens utiles, & autres objets de curiosité que renferme cette capitale. Ouvrage utile aux citoyens & indispensable pour l'étranger*, Paris, 1784, p. 554-555.

<sup>10</sup> Centre culturel Irlandais [désormais : CCI], Archives, A2.g2, 23 (copie).

<sup>11</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 2706.

<sup>12</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 14707 : procès-verbal de la visite effectuée le 6 septembre 1756 par le chanoine Charles-Guillaume Gardin Morin du Marais, délégué de l'archevêque.

<sup>13</sup> B. Halloran, *The Scots College...*, p. 191.

<sup>14</sup> Les deux établissements irlandais comptent 165 étudiants en 1762, le séminaire anglais, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 4 à 8 étudiants, le collège des Écossais toujours moins de 15. L'inégalité des effectifs reflète la situation du catholicisme dans les îles Britanniques, minoritaire en Écosse (environ 30 000 individus) et en

collèges parisiens sans exercice ne possèdent d'ailleurs plus de bibliothèque à l'époque moderne. À l'inverse, le collège jésuite de Douai, où vivent une quarantaine de pères écossais, possède environ 9 000 ouvrages, et la communauté des Bénédictins anglais du faubourg Saint-Jacques peut faire état en 1790 de près de 5 000 volumes<sup>15</sup>.

La mise en place des bibliothèques des collèges britanniques relève d'un mouvement plus général de réactivation du rôle des bibliothèques dans la formation des élites intellectuelles et ecclésiastiques. C'est en effet au XVII<sup>e</sup> siècle que le monde universitaire parisien redécouvre les fonds de livres laissés à l'abandon dans ses collèges depuis près de deux siècles. De nouveaux règlements sont préparés, des catalogues rédigés, des bibliothèques entières reconstituées<sup>16</sup>. Les collections des collèges britanniques s'inscrivent donc d'emblée dans un paysage clairsemé mais stabilisé, entre les bibliothèques « moyennes » des grands collèges, de quelques milliers de volumes, et les bibliothèques plus modestes des petits collèges, d'un millier de volumes<sup>17</sup>. C'est également à cette époque que se mettent en place les bibliothèques des séminaires parisiens. Leurs bâtiments spacieux, leur statut de maisons générales, la conscience forte du rôle de l'imprimé dans la réforme du clergé séculier, la tenue de « répétitions », voire d'un cycle complet d'enseignement en théologie, sont autant de facteurs qui expliquent la mise en place de fonds importants<sup>18</sup>. À la veille de la Révolution, les séminaires Saint-Magloire, Saint-Sulpice, Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Charles et celui des Missions étrangères alignent chacun plus de dix mille volumes. Une partie de ces fonds provient de legs particuliers, souvent d'anciens directeurs des séminaires, particulièrement fréquents dans les années 1660-1730<sup>19</sup>. Au séminaire des Missions étrangères fondé en 1663, les dons de livres qui affluent dès les premières années d'existence de l'établissement obligent à déménager rapidement la bibliothèque au-dessus de la nouvelle église.

Si les bibliothèques britanniques s'inscrivent dans un paysage renouvelé, leur spécificité tient à la situation particulière des établissements qui les abritent. Pont entre les îles Britanniques et le continent, les collèges et couvents britanniques contribuent à la circulation des influences spirituelles, politiques et théologiques entre les deux rives ; point de rencontre entre le milieu parisien et le petit monde des émigrés, ils aident à l'intégration sociale, juridique et économique des migrants<sup>20</sup>. Le fonctionnement de leur bibliothèque répond ainsi, pour une part, aux besoins intellectuels de communautés qui, malgré des effectifs faibles et mobiles, participent activement aux débats universitaires parisiens et aux

---

Angleterre (moins de 200 000), majoritaire en Irlande.

<sup>15</sup> Peter A. Moran, « The Library of the Scots College Douai », dans *The Innes Review*, t. 43, 1992, p. 65-69. Déclaration des biens des Bénédictins anglais publiée par G. Daumet, « Notices... ». La bibliothèque commune a fait l'objet d'au moins deux catalogues, en 1692 (Bibl. Arsenal, ms. 5720, fol. 13-34) et en 1702 (Bibl. Mazarine, ms. 4057).

<sup>16</sup> Jacqueline Artier, « Les bibliothèques des universités et de leurs collèges », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, [t. II], *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, dir. Claude Jolly, Paris, 1988, p. 44-55.

<sup>17</sup> Le collège de Navarre compte 4 393 volumes imprimés en 1743, le collège d'Harcourt, 2 556 volumes en 1729, le collège du Cardinal-Lemoine, 718 volumes en 1695 et 2 629 en 1784.

<sup>18</sup> Irénée Noye, « Les bibliothèques des séminaires », dans *Histoire des bibliothèques françaises...*, t. II, p. 74-84.

<sup>19</sup> Les ouvrages parvenus au CCI portent de nombreuses traces de ces dons. Parmi les quinze livres provenant du séminaire Saint-Magloire, on trouve des volumes donnés par le théologien oratorien Charles Le Cointe, bibliothécaire de la maison de la rue Saint-Honoré (1681), du P. Louis Thomassin qui se retire à Saint-Magloire après ses démêlés avec les jansénistes (1695), du général de l'ordre Abel-Louis de Sainte-Marthe (1697) ou de François de La Poterie, dernier bibliothécaire de Mazarin (1703).

<sup>20</sup> Patricia O'Connell, « The early modern Irish college network in Iberia, 1590-1800 », dans *The Irish in Europe...*, p. 49-64. Cette pluralité de fonctions existe également dans les collèges français d'Ancien Régime. Voir l'étude exemplaire, sur ce point, de Stéphane Van Damme, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 2005.

controverses théologiques et politiques britanniques<sup>21</sup>. Mais la bibliothèque est également un lieu symbolique où se construit l'image publique des communautés exilées. Autant que les raisons intellectuelles et économiques, l'étude des achats et des legs doit prendre en considération la dimension politique et sociale d'une telle accumulation. De même, l'analyse des « investissements de forme » que sont l'affectation d'un local particulier, la rédaction d'un règlement, la nomination d'un bibliothécaire ou l'ouverture au public ne doit pas se limiter à une approche fonctionnaliste, mais s'efforcer de cerner tout l'éventail des enjeux liés à la mise en place de ce genre d'équipement.

## 2. La mise en place d'une bibliothèque : modèles et pratiques.

Les trois bibliothèques sont mises en place suivant des modalités relativement différentes. Celles des Écossais et des Irlandais sont issues d'un legs testamentaire, tandis que celle des Anglais est d'emblée et progressivement construite comme un fonds de travail collectif.

Le collège des Écossais relève du cas de figure le plus courant dans le paysage des collèges médiévaux : celui de l'attribution de sa bibliothèque par le fondateur du nouvel établissement. En 1603, l'évêque de Glasgow réfugié à Paris, James Beaton, lègue aux étudiants écossais le bâtiment de la rue des Amandiers qu'il avait mis à leur disposition, ainsi que les revenus de ses biens, les précieuses archives du diocèse de Glasgow et toute sa bibliothèque. *Selectissima*, selon le terme de Thomas Dempster, cette dernière est composée de plus de 600 volumes reliés aux armes épiscopales<sup>22</sup>. Dans ce cas, il semble que le legs ait eu pour fonction de protéger la collection, autant sinon plus que de servir à la vie intellectuelle de la communauté en exil.

Au collège des Irlandais, la création de la bibliothèque résulte également d'une initiative individuelle, mais plus tardive et extérieure à l'établissement. Durant les quarante premières années de son existence, la maison de la rue des Carmes semble en effet dépourvue de véritable bibliothèque : un mémoire de 1736 évoque pour cette époque quelque chose qui n'est « no more than a shapeless pile of books, of dust, of ordure and broken bookcases »<sup>23</sup>. La description est produite dans le cadre d'une violente controverse entre les proviseurs du collège et les prêtres qui l'occupent, et sans doute chargée d'intentions polémiques. Mais cette absence d'équipement intellectuel est également sous-entendue par le testament de Michael Moore, professeur du Collège royal à la retraite, qui meurt en 1726. Celui-ci laisse au collège « plus de mil escus [...] pour leurs ayder a bastir une biblioteque ou pour en faire [*sic*] », ainsi que « tous [ses] livres et ce qui appartient a [sa] biblioteque, globes et autres choses [...] avec [sa] pendule pour la biblioteque »<sup>24</sup>. Cette bibliothèque de plus de 1 200 volumes est sans doute l'une des collections particulières les plus importantes de la communauté irlandaise à Paris. Pourquoi la céder au collège des Lombards plutôt qu'aux établissements dans lesquels Moore a fait carrière, comme le collège des Grassins dont il a été professeur puis vice-principal, le collège de Navarre où il a servi comme principal des humanistes, le collège de France où il enseigne

---

<sup>21</sup> Par exemple Priscilla O'Connor, « Irish students in the Paris Faculty of Theology : aspects of doctrinal controversy in the *ancien régime*, 1730-60 », dans *Archivium Hibernicum*, t. 53, 1998, p. 85-97.

<sup>22</sup> Alastair Cherry, « The library and archives of the Scots College Paris », dans *Bulletin du bibliophile*, t. 16, 1984, p. 327-350. La citation provient de l'*Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, Bologne, 1627.

<sup>23</sup> « Précis of the reply of Mess<sup>rs</sup> Bourke and Daton, provisors of the Irish College Paris, to the memoir of the Irish priest-students of the same college », 1736, publié dans *Ireland in the Stuart papers, 1719-1765*, éd. Patrick Fagan, Dublin, 1995, t. 2, p. 226.

<sup>24</sup> Arch. nat., Min. centr. ét. XVII, 632, testament du 10 avril 1721 et codicille du 1<sup>er</sup> mai 1721. Sur la bibliothèque elle-même, L. Chambers, « The library of an Irish Catholic *émigré* : Michael Moore's *bibliothèque*, 1726 », dans *Archivium Hibernicum*, t. 58, 2004, p. 210-242.

depuis 1703, voire Trinity College à Dublin ? Au-delà des considérations patriotiques, il est possible que Moore ait été sensible à l'aberration que représente désormais, dans l'espace parisien des premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, un établissement de formation ecclésiastique dépourvu de bibliothèque commune.

Le dernier cas de figure est celui du séminaire anglais, dont la bibliothèque est constituée *ex nihilo* comme un fonds de travail à l'usage de la communauté. En 1611, Richard Smith, futur évêque de Chalcédoine, fonde à Paris une maison de clercs séculiers anglais, qu'il conçoit comme un foyer de controversistes catholiques prêts à en découdre avec les théologiens du souverain anglais. En 1613, la communauté s'installe au collège d'Arras et est entretenue par deux donations<sup>25</sup>. Les ex-libris de 454 ouvrages conservés au Centre culturel irlandais permettent de suivre la constitution d'un petit fonds de travail. Certaines expressions, comme *Liber bibliothecae Anglorum Parisiis* ou *Liber congregationis Anglorum Parisiis*, ne se retrouvent en effet que sur des ouvrages d'édition antérieure à 1633, accompagnées dans les deux tiers des cas d'une date comprise entre 1611 et 1633<sup>26</sup>. Ces dates, qui renvoient très certainement à l'entrée du volume dans la bibliothèque, dessinent un rythme d'acquisition qui correspond à ce que l'on sait de l'activité interne de l'établissement (fig. 1). Importantes sous la présidence d'Anthony Champney, qui dirige le collège jusqu'en 1619, les acquisitions déclinent dès la seconde moitié des années 1620 et sont presque nulles au début des années 1630, alors que le collège ne joue plus qu'un rôle d'hospice pour les prêtres anglais de passage à Paris<sup>27</sup>.

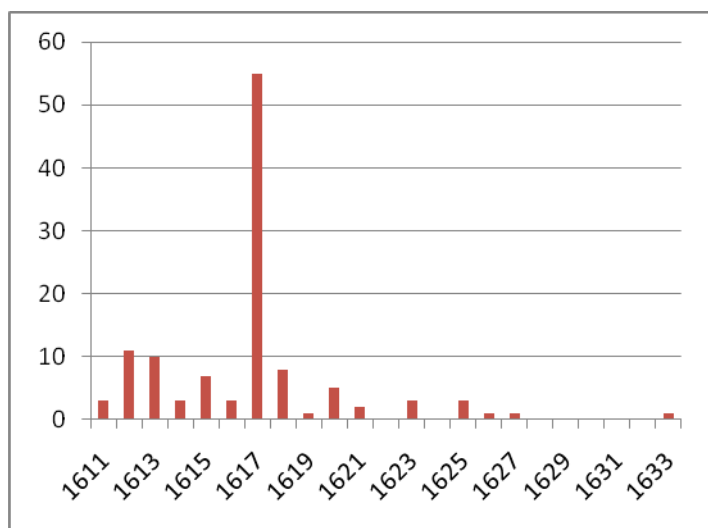


FIG. 1. Les acquisitions de la bibliothèque de la communauté anglaise du collège d'Arras à Paris, d'après les ex-libris datés du fonds ancien du Centre culturel irlandais (n = 117 ; s. d. = 61).

<sup>25</sup> Antony F. Allison, « The origins of St. Gregory's, Paris », dans *Recusant history*, t. 21, 1992, p. 11-25.

<sup>26</sup> Ces deux formules connaissent quelques variantes : « Ex bibliotheca Anglorum Parisiis », « Bibliothecae Anglorum Parisiis », « Liber bibliothecae Anglorum », « Liber Anglorum Parisiis », pour la première, « Liber congregationis sacerdotum Anglorum Parisiis », pour la seconde. On a intégré à ce point de l'étude tous les ouvrages portant des ex-libris datés, même si la formule n'est pas limitée à cette première période (par exemple, les deux ouvrages portant la mention : « Bibliothecae seminarii Anglorum Parisiensis 1615 »).

<sup>27</sup> Certaines inscriptions montrent le rôle actif joué par Champney, ainsi que par le controversiste William Bishop. Le *Survey of the miracles of the Church of Rome* de Richard Seldon (Londres, 1616) porte ainsi la mention « For M<sup>r</sup> Champney or M<sup>r</sup> D. Bishop for the English librarie at Paris ». Anthony Champney (v. 1569-v. 1643) est ensuite vice-président du collège de Douai jusqu'en 1625.



Ce fonds de cent soixante-dix-huit ouvrages apparaît composé pour moitié d'ouvrages de controverse et d'apologétique, dont la plupart imprimés en anglais sur des presses londoniennes. Ces opuscules de « Preuves », de « Réponses », de « Réfutations » et de nouvelles « Réponses » produits par les théologiens des différents bords constituent un fonds d'arguments et de contre-arguments nécessaires à la formation des controversistes parisiens. La patristique et les œuvres des théologiens représentent une cinquantaine d'ouvrages, l'histoire ecclésiastique une vingtaine. Quelques volumes de philosophie et de droit canonique complètent un ensemble décidément moins destiné à former des prêtres de paroisse que d'habiles disputeurs. On ignore tout, malheureusement, des canaux d'approvisionnement de la bibliothèque, notamment depuis l'Angleterre. Les dons ont en revanche laissé des traces sur les volumes. Les donateurs sont des personnalités importantes du monde ecclésiastique parisien : Philippe de Gamaches (1568-1625), professeur de théologie à la Sorbonne, qui laisse plusieurs livres de son vivant, Sébastien Zamet, aumônier de Marie de Médicis, qui donne en 1612 le corps des *Annales ecclesiastici* de Baronius (Anvers, 1597-1603, 10 vol.). Les controversistes anglais qui circulent entre Paris, Reims et Douai (William Bishop, Thomas Wortington, Matthew Kellison) y laissent également du leur. La mention « for the common librarie » portée par l'un de ces ouvrages laisse supposer que les résidents conservaient également auprès d'eux des noyaux d'ouvrages usuels<sup>28</sup>. On trouve enfin des bienfaiteurs laïcs comme Pierre L'Huillier, sieur de Montigny, qui dote en 1612 l'établissement des éditions récentes des grandes sommes de droit canonique (Décrétales de Grégoire IX et de Boniface VIII, décret de Gratien). Ces générosités invitent à s'interroger sur les affinités religieuses ou les solidarités de voisinage qui se sont nouées autour de la nouvelle communauté et contribuent à en augmenter le fonds.

Après ce premier épisode, la communauté se reconstitue entre 1642 et 1648 au collège de Tournai<sup>29</sup>. Un petit groupe de prêtres anglais venus de Douai y est dirigé par William Clifford, ancien vice-président du collège anglais de Lisbonne. Cette seconde période, qui s'achève avec la dispersion de la communauté après la mort de Richelieu, ne laisse pas de trace évidente dans le fonds. Les soixante-cinq ouvrages offerts par Clifford l'ont sans doute été postérieurement, probablement lors de la refondation de la communauté en 1667-1668<sup>30</sup>. Le nouvel établissement de la rue des Boulangers est destiné aux meilleurs éléments du collège de Douai, incités à venir poursuivre leurs études de théologie en Sorbonne puis à enrichir le clergé catholique anglais. Il récupère les livres dits « du collège d'Arras », qui ont été dans l'intervalle soigneusement conservés et inventoriés par le prêtre Thomas Carre. Après la mort de Carre en 1674, les prêtres se dispersent une nouvelle fois mais les livres restent sans doute en place. Lorsque John Betham rétablit une dernière fois la communauté, en 1685, la bibliothèque est transportée dans la nouvelle maison de la rue des Postes. Malgré une trajectoire très accidentée, le nouvel établissement hérite donc d'une bibliothèque forgée dans et pour les débats théologiques, reflétant la vie institutionnelle de la communauté ecclésiastique anglaise et les intérêts particuliers de ses membres.

---

<sup>28</sup> Thomas James, *A treatise of the corruption of Scripture... by the prelates... of the Church of Rome*, Londres, 1612, page de garde.

<sup>29</sup> A. F. Allison, « The origins of St. Gregory's... ».

<sup>30</sup> Ce que suggèrent l'homogénéité graphique et formelle de l'ex-dono ([*Domus*] *Anglorum Parisiis ex dono R. D. G. Clifford*), la présence de nombreux ouvrages postérieurs à 1648 et celle d'ex-libris particuliers assez tardifs (1647).

### 3. Les investissements de forme.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques des établissements britanniques font l'objet d'améliorations que l'on observe également dans les autres collèges parisiens, au moins à l'état de projets. Les règlements produits à la suite des inspections par le recteur de l'université ou par une autre autorité prévoient, en général, l'établissement de catalogues, leur mise à jour régulière, une meilleure surveillance des ouvrages, la nomination d'un bibliothécaire, voire l'affectation d'un budget pour les achats<sup>31</sup>. Ces « investissements de forme », pour reprendre l'expression de l'économiste Laurent Thévenot<sup>32</sup>, manifestent l'effort financier et matériel consenti par les communautés pour se doter d'un lieu institutionnalisant leur rapport au savoir écrit.

Le premier investissement est celui du local attribué aux livres. Dans les bâtiments construits de neuf, sont prévus des espaces qui correspondent aux conceptions modernes de la bibliothéconomie appliquée aux établissements ecclésiastiques. Dans les années 1770, l'architecte Bélanger prévoit un local ample, sobre et lumineux pour la bibliothèque du nouveau bâtiment des Irlandais ; il est situé au-dessus de la chapelle, comme dans les séminaires des Missions étrangères et de Saint-Sulpice<sup>33</sup>. Pourtant, de l'autre côté de la rue des Postes, la bibliothèque du séminaire anglais a fait vingt ans plus tôt l'objet d'aménagements somptueux. Les comptes tenus par Holden, supérieur du séminaire de 1743 à 1756, révèlent l'importance des sommes consacrées à l'entretien et à la rénovation du local<sup>34</sup>. Pendant cette période, la bibliothèque est régulièrement nettoyée et repeinte, son mobilier est renouvelé et enrichi. En 1752-1753, elle est même entièrement refaite : maçons, peintres, serruriers, menuisiers, couvreurs et vitriers se succèdent pour mettre en place une magnifique ornementation de marbres et de boiseries. La description qu'en donne en 1756 le chanoine délégué de l'archevêque fixe les limites de l'investissement souhaitable : la bibliothèque est le miroir de la gestion fastueuse et fantaisiste de Holden, autant que de son appréciation erronée de l'image publique que doit donner un séminaire :

« Les meubles et ustencils et ornemens en marbre ou boiseries n'y sont point épargnés, et nous a observé à ce sujet ledit sieur supérieur [*successeur de Holden*] qu'ils sont fort au-dessus des forces du séminaire et peut-être aussy de la simplicité qui devoit s'y trouver »<sup>35</sup>.

Le second type d'investissement concerne les outils de la gestion matérielle et intellectuelle des collections. Si l'usage d'ex-libris manuscrits est commun aux trois établissements, deux d'entre eux, ceux des Écossais et des Anglais, les ont remplacés dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par une vignette gravée. Ils partagent en cela les pratiques d'un milieu bibliophilique en pleine expansion, dont les prétentions sociales et intellectuelles trouvent à s'exprimer dans ce petit espace liminaire<sup>36</sup>. Mais on peut également interpréter cette initiative comme un geste de modernité bibliothéconomique, que l'on retrouve dans d'autres communautés parisiennes telles que le séminaire Saint-Charles ou la faculté de médecine. L'ex-libris gravé préserve l'intégrité de l'imprimé (il est le plus souvent collé sur le contre-plat supérieur, alors que la mention manuscrite se mêle aux lignes de la page de titre), il uniformise visuellement des collections disparates et fait

<sup>31</sup> J. Artier, « Les bibliothèques des universités... ».

<sup>32</sup> Laurent Thévenot, « Les investissements de forme », dans *Conventions économiques*, éd. L. Thévenot, Paris, 1986 (*Cahiers du Centre d'étude de l'emploi*), p. 21-71.

<sup>33</sup> André Masson, *Le décor des bibliothèques du Moyen Âge à la Révolution*, Genève, 1972.

<sup>34</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 3296.

<sup>35</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 14707.

<sup>36</sup> Louis Bolllioud-Mermet voit dans « toutes ces inscriptions, *ex libris, ex bibliotheca* », une expression de la vanité et de la folie des collectionneurs (*De la bibliomanie*, Paris, 1761, p. 58-60).

œuvre d'une distinction moins coûteuse que les reliures. Les Écossais ont fait appel à John Ingram, graveur londonien installé à Paris, très actif dans l'illustration de livres scientifiques et de scènes de genre. Leur ex-libris représente saint André, patron de l'Écosse, adossé à sa croix en X, encadré des armes royales des Stuart et des deux fondateurs du collège, l'évêque de Moray et l'archevêque de Glasgow ; au fond, un paysage figure Paris et sa campagne<sup>37</sup>. Le séminaire anglais fait tirer en décembre 1754 « 9 000 estampes de S<sup>t</sup> Gregoire avec la planche en cuivre pour la bibliothèque de la maison », ce qui témoigne d'une belle confiance dans les possibilités d'accroissement du fonds, dont les 4500 volumes semblent pouvoir être doublés<sup>38</sup>.

Dernier degré d'institutionnalisation de la bibliothèque, la rédaction d'un règlement ne se retrouve qu'au collège des Écossais, dans les statuts de 1707. Comme dans d'autres collèges parisiens de la même époque (ceux de Laon en 1688, de Harcourt en 1703 ou des Cholets en 1706), la production de normes bibliothéconomiques s'inscrit dans un projet plus global de réforme de l'établissement et de son administration. En effet, les statuts écossais sont probablement l'œuvre du prieur des Chartreux, soucieux de remédier aux dysfonctionnements qui touchent le collège dans les dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. En ce sens, certains des articles traduisent peut-être moins la pratique du lieu qu'ils ne signalent les points de gestion défectueux. Le règlement fixe ainsi la responsabilité du bibliothécaire (le préfet des études *pro tempore*), ordonne la mise sous clé des ouvrages prohibés, interdit le prêt aux étrangers. L'accès à la bibliothèque et la clé du local sont réservés aux membres du collège ayant reçu les ordres sacrés et promis d'en observer les statuts<sup>40</sup>. Quelles ont été les sources d'inspiration du règlement ? Les Chartreux, dont la bibliothèque parisienne compte, au moment de la Révolution, près de 4 400 volumes ?<sup>41</sup> Les Mauristes, dont le frère du principal, l'historien et archiviste Thomas Innes, est si proche à cette époque ? Le règlement écossais présente de fait certaines similitudes avec les *Règles communes et particulières de la congrégation de Saint-Maur* (1663), comme la description pointilleuse des outils de gestion du fonds ou des conditions du prêt. Dans cette veine, le règlement écossais ne prévoit pas moins de cinq instruments écrits d'administration des livres : un catalogue général en double exemplaire, un catalogue particulier des ouvrages classiques, un registre de prêt, un carnet pour les ouvrages prêtés aux élèves, et un « formulaire d'inscription » pour la prestation de serment. Certes, le règlement ne dit rien de la pratique réelle (aucun de ces instruments n'a d'ailleurs été retrouvé). Mais le souci de formalisation de tous ces outils bibliothéconomiques est en lui-même un signe de l'importance de la bibliothèque dans la représentation du collège.

## II. LES PRATIQUES DE LA BIBLIOTHEQUE.

### 1. *Circulation du livre et usages pédagogiques.*

Au-delà des termes du règlement, la compréhension des usages du fonds impose de revenir aux fonctions remplies par chaque maison. Dans ces foyers missionnaires, les prêtres ou étudiants se destinant à l'état ecclésiastique ne forment en réalité qu'une partie

<sup>37</sup> Henry Tausin, « L'ex-libris du collège des Écossais de Paris », dans *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris et de reliures historiques*, t. 12, 1905, p. 52-56.

<sup>38</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 3296, 20 décembre 1754, pour 54 £ t. L'ex-libris représente saint Grégoire tenant la croix papale, avec la légende « Ex bibliotheca seminarii Anglorum Parisiis S. Gregorii Magni ».

<sup>39</sup> James Beaton a investi le prieur des Chartreux *pro tempore* de la supervision de sa fondation.

<sup>40</sup> Bibl. Mazarine, ms. 2413, « Statuta collegii Scotorum Parisiensis », reproduit dans Alfred Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges, etc.*, Paris, 1867-1873, 3 vol., t. I, p. 418-420.

<sup>41</sup> A. Franklin, *ibid.*, t. I, p. 326, qui n'évoque pas de règlement connu.

des effectifs. Les autres sont des étudiants plus jeunes, théoriquement capables d'entrer en classe de troisième (Écossais, Irlandais) ou en première année de philosophie (Anglais)<sup>42</sup>. Ces exigences minimales ne résistent évidemment pas à la pratique. Ainsi le séminaire anglais accueille-t-il en 1756 six étudiants, dont trois boursiers âgés respectivement de vingt-six ans (étudiant en théologie), dix-huit ans (en rhétorique au collège des Grassins) et seize ans (en 4<sup>e</sup> dans le même collège)<sup>43</sup>. La frange la plus jeune de ce public a des besoins spécifiques qui ne sont pas satisfaits par les bibliothèques communes des établissements, dont ce n'est d'ailleurs pas la vocation. Le coût des livres nécessaires aux études est supporté par les fondations (dans le cas des boursiers) ou par les parents (dans le cas des pensionnaires). Quelques notes de frais des répétiteurs, des maîtres de pension et des libraires livrent des indications ponctuelles sur ces lectures. Elles apparaissent rigoureusement identiques à celles que font, au même moment, les écoliers français du même niveau scolaire<sup>44</sup>. Les jeunes Parker, Sturzaker et Hunt, qui entrent au séminaire anglais en 1753 et 1754, travaillent sur le catéchisme de Montpellier, la grammaire grecque de Clénard et les *Fables* de La Fontaine achetés pour eux par leur répétiteur Achard<sup>45</sup>. Les reçus comptables de la fondation Patrick Maginn mentionnent également une partie des livres fournis aux boursiers irlandais des années 1770-1780<sup>46</sup>. Orateurs (Fénelon, Massillon, Bossuet, Fléchier), poètes et littérateurs (La Fontaine, Rousseau, le Voltaire de la *Henriade*), historiens (Bossuet) : rien ne distingue, dans les paquets venus de la librairie Brocas, ceux des élèves irlandais de ceux de leurs camarades de classe du collège des Grassins.

Cette acclimatation intellectuelle n'est pas sans poser problème. Dans les épisodes conflictuels qui les opposent régulièrement aux écoliers, les prêtres irlandais font valoir que cette formation à la française, dès le plus jeune âge, est absolument néfaste à l'œuvre missionnaire. Les étudiants, oublieux de la langue irlandaise, formeraient de piètres prédicateurs, pour autant d'ailleurs qu'ils acceptent de revenir sur leur terre natale<sup>47</sup>. Il est évident, cependant, que les reçus ne témoignent que d'une partie des lectures disponibles. Lorsqu'il est envisagé de réunir le collège des Irlandais au collège Louis-le-Grand libéré par les Jésuites en 1762, les visiteurs commis par le Parlement font valoir que les étudiants sont « obligés de s'exercer à parler [en irlandais], d'avoir entre les mains les ouvrages écrits dans cette langue, propres à les former aux fonctions auxquelles ils sont destinés ». Comment les supérieurs du nouveau collège « pourraient-ils leur assigner les livres dont ils doivent faire usage ? »<sup>48</sup>. Le livre irlandais pénètre de fait par différentes voies dans le

---

<sup>42</sup> Le collège des Écossais est destiné à former des prêtres mais également « some of the children of the Catholic nobility and gentry [...] being deprived of the means of receiving a suitable education in their own country by the change of religion which had then taken place » (cité par Clotilde Prunier, « “They must have their children educated some way” : the education of Catholics in eighteenth-century Scotland », dans *The Innes Review*, t. 60, 2009, p. 22-40. Sur les polémiques liées au recrutement au collège des Lombards, L. Chambers, « Rivalry and reform in the Irish College, Paris, 1676-1775 », dans *Irish communities in early modern Europe*, éd. Thomas O'Connor et Mary Ann Lyons, Dublin, 2006, p. 103-129.

<sup>43</sup> Arch. nat., S 6844, dossier 1.

<sup>44</sup> M.-M. Compère, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, 1985.

<sup>45</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 3296, reçus d'Achard pour « M<sup>rs</sup> les 3 Anglois » et d'autres pensionnaires du séminaire, 1755. Voir également les reçus du maître de pension Vernet pour le jeune Manning (1744).

<sup>46</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 3648<sup>4</sup>, « Journal de recette et dépense commencé en l'année 1750 pour M<sup>rs</sup> les boursiers irlandais du collège des Grassins », 1750-1790, et reçus correspondants, notamment ceux du maître de pension Lucas (22 octobre 1774), de Germain (9 mai 1789) et du libraire Brocas. Sur les bourses irlandaises, L. Chambers, « Irish foundations and boursiers in early modern Paris, 1682-1793 », dans *Irish economic and social history*, t. 35, 2008, p. 1-22.

<sup>47</sup> L. Chambers, « Rivalry and reform... ».

<sup>48</sup> CCI, Archives, A1.b17.

collège. En 1736, la fondation de Perrotin de Barmont prévoit « qu'il y aura à perpétuité dans le collège une école de langue irlandaise en faveur de ceux qui ne la savent ni lire ni écrire », et surtout « qu'il sera imprimé de temps en temps des catéchismes, ou autres petits livres de piété en ladite langue irlandaise qui seront distribués gratis auxdits étudiants et aux ecclésiastiques qui retourneront en Irlande, pour les distribuer à ceux qu'ils y trouveront propres à instruire la jeunesse »<sup>49</sup>.

De manière générale, l'économie du livre pédagogique au collège des Lombards contourne donc assez largement la bibliothèque commune. Les nombreuses donations et fondations de bourses, qui participent à la circulation du livre dans le collège, ne s'en préoccupent pas. Celle de Perrotin de Barmont articule enseignement et production d'usuels missionnaires. Celle du régent de la faculté de médecine Barthélemy Murry, en 1761, joint la fondation de bourses à une distribution de prix<sup>50</sup>. Les livres des boursiers en viennent malgré tout à constituer une sorte de bibliothèque flottante, transmise d'un bénéficiaire à l'autre selon les termes de certaines fondations. Celle de l'Irlandais Arthur Augustin MacMahon, en 1710, prévoit que les bénéficiaires seront équipés d'habits, livres, papier et autres choses nécessaires que le collège n'accorde pas, et que « les mêmes habits livres, etc. devront être réservés ensuite pour servir aux autres sujets qui seront nommés à leur succéder »<sup>51</sup>.

Par comparaison, l'articulation entre bibliothèque commune et instruments pédagogiques semble plus étroite au collège des Écossais, sans qu'ils soient pour autant confondus. Un petit magasin de livres classiques est mis en place à l'intérieur de la bibliothèque, qui se situe d'ailleurs juste derrière les salles de cours. On a vu que le règlement de 1707 prévoyait un catalogue (*index*) et un carnet de prêt (*libellus*) spécifiques à ce petit fonds. La situation du collège des Écossais se rapproche de celle d'autres petits établissements du royaume où la bibliothèque sert à conserver à la fois les livres du fonds commun, utilisés par les professeurs et prêtés aux meilleurs des étudiants, et le tout-venant des livres classiques fournis aux boursiers et revendus aux pensionnaires. À Amiens, ainsi, le collège comporte depuis sa fondation « une bibliothèque contenant des livres utiles aux maîtres et écoliers » et comprend, en 1762, 3 228 volumes « dont plus de la moitié sont des livres classiques ». Dans le collège de Beaupréau (actuel Maine-et-Loire), sous l'autorité des Sulpiciens, la bibliothèque, « indépendamment des livres classiques », est évaluée à 300 £ t. en 1765, et les « livres de classes », à 200 £ t.<sup>52</sup>. On est loin, en revanche, des bibliothèques *ad usum convictorum* établies dans les plus gros collèges, servant spécifiquement à l'édification et à la récréation des élèves.

## 2. Les usages de la bibliothèque commune.

Comme on pouvait s'y attendre, l'usage des bibliothèques communes est donc le fait de la frange la plus âgée du collège, étudiants en théologie, prêtres en résidence ou administrateurs de l'établissement. Les indices que l'on peut rassembler à ce propos témoignent d'une vitalité très variable d'un établissement à l'autre.

---

<sup>49</sup> Les dépenses des impressions sont fixées à 120 £ t. annuelles. Arch. nat., F<sup>17</sup> 14764.

<sup>50</sup> Arch. nat., Min. centr., ét. XLVII, 183, 7 septembre 1761. De sa bibliothèque, on sait seulement qu'elle « étoit de peu de valeur et d'environ deux cens volumes » et qu'« il en a disposé manuellement » quelques semaines avant sa mort (*ibid.*, ét. XLVII, 205, déclaration du 15 décembre 1766).

<sup>51</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 14764. Les bourses sont destinées à des sujets « depuis le commencement des humanités jusques et compris quatre ans de théologie ».

<sup>52</sup> *Compte rendu aux chambres assemblées, par M. Rolland, de plusieurs collèges de provinces situés dans le ressort du Parlement, qui n'étoient pas desservis par les ci-devant soi-disans Jésuites*, Paris, 1765, p. 138.

Au séminaire irlandais, l'activité intellectuelle semble encore contourner la bibliothèque commune pour se loger dans les collections particulières des individus. Dans sa déclaration de 1790, le supérieur Jean-Baptiste Walsh rappelle que :

« les administrateurs et les étudiants de ce collège se meublent chacun à ses propres frais. Chacun se pourvoit aussi de livres, de sorte que la bibliothèque se compose de 1 000 volumes environ de livres dépareillés, donnés par différents particuliers, et ne contient que des bouquins sans valeur »<sup>53</sup>.

Les saisies révolutionnaires appuient cette présentation, même s'il n'est pas exclu que des ouvrages de la bibliothèque commune aient pu être glissés dans les collections privées pour éviter leur dispersion. Trois bibliothèques saisies au collège des Lombards, celles du supérieur Jean-Baptiste Walsh, de l'ancien préfet Patrick Murphy et de Bernard O'Brien, chapelain du duc d'Artois, sont transportées en juillet 1794 au dépôt des Cordeliers<sup>54</sup>. De taille très inégale (la bibliothèque d'O'Brien compte 88 ouvrages et quelques paquets, alors que celle de Murphy dépasse les 600 titres), elles présentent deux modèles d'accumulation assez différents (*tabl. 1*). Deux d'entre elles, celles de Murphy et d'O'Brien, sont manifestement des collections d'usage. Très maniables, elles sont dominées par les petits formats (in-8° et in-12 en constituent plus des neuf dixièmes) et relativement récentes : chez O'Brien et encore plus chez Murphy, plus des deux tiers des volumes sont du siècle. *A contrario*, la bibliothèque de Walsh se distingue par la présence très importante des grands formats (in-folio et in-4°) et d'éditions anciennes, dont certaines portent la marque illustre des Estienne ou des Plantin. Doit-on en conclure que le supérieur, soucieux de protéger les trésors de la bibliothèque commune, en a glissé la partie la plus précieuse dans ses étagères ?

Le profil intellectuel des collections découpe l'échantillon d'une manière différente. Celles d'O'Brien et de Walsh présentent le profil d'une collection d'ecclésiastique parisien où les textes sacrés, les livres liturgiques, la patristique, les traités théologiques, l'homilétique et la dévotion se taillent la part du lion. Le dernier volant reflète des intérêts intellectuels divers, plus ou moins structurés. Walsh rassemble une vingtaine de titres consacrés à son pays d'origine, parmi lesquels l'*Histoire de l'Irlande* de l'abbé James MacGoeghegan (Paris, 1758-1763, 3 vol.), les tableaux des comtés de Waterford, Down et Kerry du topographe Charles Smith (Dublin, 1744, 1746 et 1754), les *Mémoires sur la langue celtique* de Jean-Baptiste Bullet publiés à Besançon en 1754-1760 (3 t. en 2 vol.) et un nobiliaire d'Irlande (Londres, 1756). Mais le supérieur s'intéresse également aux sciences : il possède une dizaine de traités médicaux du milieu du siècle (notamment le *Traité des affections vaporeuses du sexe*, Paris, 1758), et goûte la littérature anglaise. La curiosité de Bernard O'Brien s'exerce de manière éclectique, vers les sciences (l'*École des arpenteurs* de Philippe de La Hire, Paris, 1732 ou l'étonnant *Emmenologia*, traité sur la menstruation féminine de John Freind, Paris, 1727), les plaisirs de la table (*La cuisinière bourgeoise*, Bruxelles, 1761), mais surtout l'antiquariat et l'orientalisme sur lequel il possède, entre autres, les *Voyages en Syrie et en Égypte* de Volney (Paris, 1787) et l'*Histoire de la Grèce* de Goldsmith (Londres, 1774).

L'abondante bibliothèque de Murphy laisse plus de place à la frange active des controverses religieuses de son temps, dont les brochures jansénistes et anti-jansénistes, jésuites et anti-jésuites, sont rassemblées en paquets, ainsi qu'aux sollicitations profanes. Parmi celles-ci, Murphy prête moins d'attention aux sciences (56 volumes, moins de 5 % de l'ensemble), qu'à l'histoire du monde connu (216 volumes, soit 15 %) et surtout à la littérature (349 volumes, soit 25 %). Sur ses étagères figurent les grands auteurs français de

---

<sup>53</sup> CCI, Archives, A2.g2.

<sup>54</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 1194, n<sup>os</sup> 2 et 16.

l'âge classique (Corneille, Molière, Scarron, Des Houlières), anglais (Pope, Young, le *Robinson* de Defoe, Swift, Milton, Fielding), italiens (l'Arioste, le Tasse), espagnol (Cervantes) et allemand (Klopstock), mais aussi les auteurs des Lumières, Voltaire historien, philosophe et conteur, Rousseau théoricien des arts, Raynal et Crébillon. Murphy est en prise avec son temps : parmi ses achats les plus récents figurent les *Mémoires pour le comte de Sanois* contre les lettres de cachet (Paris, 1787) et le *Discours sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants* (Paris, 1787). Ces trois collections mettent en évidence la manière dont les individus reportent sur leurs capacités propres la constitution d'un instrument de travail. De ce fait aussi, les collections qui s'y forment sont largement continentales : moins d'un volume sur sept arrive des îles Britanniques, par des réseaux qui restent à reconstituer.

	Bernard O'Brien	Jean-Baptiste Walsh	Patrick Murphy
Nombre de volumes	220	559	1411
<i>Format :</i>			
In-folio	7	172 (30 %)	17
In-4°	10	59	128
In-8°	42	85	176
In-12	161 (73 %)	243 (43 %)	948 (67 %)
Autres			142 brochures
<i>Date d'édition</i> (% des volumes datés) :			
datés) :	2	22	4
XVI <sup>e</sup> siècle	43	203	194
XVII <sup>e</sup> siècle	113 (70 %)	227	813 (80 %)
XVIII <sup>e</sup> siècle	27 (17 %)	(50 %)	361 (35 %)
Dont : après 1750	60	49 (11 %)	396
s. d.		107	
<i>Lieu d'édition</i> (% des volumes datés) :			
France	144 (88 %)	322 (70 %)	719 (70 %)
Îles Britanniques	13 (8 %)	61 (13 %)	130 (13 %)
Matières ecclésiastiques : Écritures, livres liturgiques, patristique, théologie, droit canon, histoire ecclésiastique (% des volumes spécifiés)	136 (76 %)	424 (79 %)	743 (54 %)

TABL. 1. Bibliothèques privées saisies au collège des Lombards (des Irlandais) en 1794, d'après Arch. nat., F<sup>17</sup> 1194.

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le faible intérêt que suscite la bibliothèque commune du collège des Lombards se lit également dans les dispositions testamentaires prises à l'égard de ces collections particulières. Celles-ci ne sont jamais laissées à la communauté, mais réinvesties dans un projet pédagogique ou missionnaire. En 1722, le prêtre et docteur de Sorbonne Malachy Fogarty dispose que ses biens, les meubles et les livres de la chambre qu'il occupe au collège des Lombards seront mis à la disposition de ses neveux Thady, Patrick et Thomas, étudiants dans le collège. Il ordonne qu'à la fin de leurs études, ses exécuteurs testamentaires en pourront disposer au mieux en faveur des étudiants irlandais. Il est vrai qu'à cette date, l'absence d'une véritable bibliothèque

commune n'incite pas à léguer des livres au collège<sup>55</sup>. Mais quelques années après la donation de Moore (1726), ce n'est pas non plus à l'établissement dont il a été le proviseur que James Merick laisse ses ouvrages. Il fonde une bourse d'étude au collège des Lombards, mais c'est aux prêtres du diocèse irlandais de Tuam que reviennent tous ses livres<sup>56</sup>. On manque toutefois d'éléments précis pour mesurer l'évolution des attitudes testamentaires au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En comparaison, la vitalité de la collection commune paraît plus grande au collège des Écossais. Non que la bibliothèque attire particulièrement l'attention des savants et des visiteurs : absente des guides de la capitale, elle ne suscite de la part de Peter Fea, étudiant en droit d'Édimbourg qui visite le collège en 1716, qu'un commentaire rapide : « As to the library here, there is nothing extraordinary in it and but few books of value »<sup>57</sup>. Les témoignages du XVIII<sup>e</sup> siècle regardent en fait presque uniquement les archives archiépiscopales et jacobites, conservées dans une pièce mitoyenne et considérées comme la partie la plus précieuse du collège. La disparition des livres de comptes ne permet pas d'attester l'existence d'une politique d'achat. Une source extérieure à l'établissement livre cependant quelques indices : il s'agit des registres des paquets de livres envoyés par la douane parisienne à la chambre syndicale des libraires et imprimeurs de Paris. Les livres y sont examinés avant d'être remis, contre signature, à leur destinataire. Le collège des Écossais y apparaît à plusieurs reprises entre 1697 (début de la série des registres) et 1720 (terme du sondage). Il reçoit des paquets de livres provenant des différents ports d'entrée dans le royaume, Bordeaux (1698), Saint-Omer (1700), Dunkerque (1701), Rouen (1718) et Marseille (1719), ces derniers retirés par Thomas Innes<sup>58</sup>. *A contrario*, le séminaire irlandais n'apparaît pas dans les registres et seuls des particuliers se présentent à la douane : Lovelocke, prêtre irlandais, retire un paquet venu de Valenciennes en 1699 ; un certain Bodkin, un paquet venu de Lille en juillet 1716<sup>59</sup>. Certes, ces paquets ne disent pas tout et l'établissement irlandais utilise peut-être d'autres sources d'approvisionnement, auprès des libraires parisiens par exemple. À l'inverse, tous les livres reçus par les Écossais ne finissent peut-être pas dans leur bibliothèque. En effet, des indices laissent penser que le collège joue un rôle d'intermédiaire en librairie au service des migrants, renforçant ainsi des liens qui profitent en dernier ressort à sa bibliothèque. Ainsi, en novembre 1709, c'est pour M. G. Wauchop (membre d'une famille qui fréquente la faculté de théologie de Paris depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et par ailleurs bienfaitrice de la bibliothèque du collège) que le sous-principal Whitford retire une caisse de livres<sup>60</sup>. Enfin, comme au collège des Irlandais, toute l'économie du livre ne converge pas vers la bibliothèque, et d'autres noyaux d'ouvrages sont rassemblés ailleurs dans le bâtiment. Le jeune John Gordon, qui arrive au collège dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, découvre une chambre « where some books were already left for our use. I remember those I had got were some pieces of Granada in relation to confession »<sup>61</sup>.

La seconde différence avec la bibliothèque du collège des Irlandais est l'importance des legs qui peuvent être identifiés dans le fonds des Écossais. Loin d'être un aspect anecdotique ou périphérique au fonctionnement de la bibliothèque, ces legs contribuent à en éclairer les usages. Le collège des Écossais bénéficie d'abord des faveurs de ses

<sup>55</sup> Arch. nat., Min. centr., ét. XVII, 626.

<sup>56</sup> *Ibid.*, ét. XVII, 679, testament du 2 septembre 1733.

<sup>57</sup> Cité par David McRoberts, « The Scottish Catholic archives, 1560-1978 », dans *The Innes Review*, t. 28, 1977, p. 59-128, à la p. 81.

<sup>58</sup> Bibl. nat. Fr., fr. 21897, 7 octobre 1698 ; fr. 21898, 8 juin 1700 ; fr. 21899, 18 octobre 1701 ; fr. 21903, p. 68 et 116.

<sup>59</sup> Bibl. nat. Fr., fr. 21898, 3 mars 1699 ; fr. 21902, 16 juillet 1716.

<sup>60</sup> Bibl. nat. Fr., fr. 21901, fol. 64v. Plusieurs volumes du CCI portent un ex-dono de la famille Wauchop.

<sup>61</sup> John Gordon, *Memoirs*, Londres, 1733, p. 15.



administrateurs. Après le legs de Beaton, au moins deux principaux transmettent leurs livres à l'établissement : Georges Leith, qui vend en 1655 au collège quatre-vingt-dix volumes de patristique, de théologie et d'histoire pour 1 238 £ t., et les frères Lewis Innes (1651-1738) et Thomas Innes (1662-1744), dont les ex-libris figurent sur les plats de plusieurs volumes<sup>62</sup>. Les legs mettent également en évidence les usages mondains et sociaux de la collection. Lorsque la Glorieuse Révolution provoque l'exil jacobite à la cour de Saint-Germain-en-Laye, les communautés britanniques à Paris sont déjà bien intégrées à la société française, et servent de repère aux nouveaux exilés. Elles entretiennent par ailleurs entre elles, et avec la cour, des rapports étroits, institutionnels, familiaux ou économiques<sup>63</sup>. À la suite de Jacques II, les grandes familles de la cour déposent leurs archives au collège des Écossais, faisant de l'établissement le dépositaire de la mémoire jacobite. La bibliothèque n'est pas en reste : les ex-dono présents sur les volumes éclairent l'importance des transferts de livres venant de la famille royale ou des grandes familles de la noblesse, celle du comte Drummond de Perth ou du comte de Middleton, secrétaire d'État de Jacques II. Ces transferts, comme souvent, infléchissent le profil intellectuel de la bibliothèque, ils en politisent le fonds.

Le fonctionnement de la bibliothèque du séminaire anglais présente un aspect différent des deux autres établissements. Tandis que le collège des Écossais accueille les fils des familles de Saint-Germain et héberge les intrigues jacobites, le séminaire anglais devient le vivier des prédicateurs, confesseurs et éducateurs de la cour. La place qu'y tient la bibliothèque rappelle celle des autres séminaires parisiens. La présence d'un poêle et les frais de bois de chauffe attestent son utilisation même durant les mois d'hiver, tandis que les dépenses de livres contribuent à nourrir une collection de bonne taille (4 500 volumes au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sensiblement autant qu'au séminaire Saint-Louis) et régulièrement remise en ordre<sup>64</sup>. Le séminaire développe une politique d'achats dont on peut suivre la trace à différents moments du XVIII<sup>e</sup> siècle. Entre 1697 et 1720, une dizaine de paquets de livres sont remis par la chambre syndicale des libraires à des ecclésiastiques du séminaire anglais, en provenance de Saint-Quentin, Douai et Calais (donc probablement d'Angleterre), ainsi que de Lyon et de Bruxelles<sup>65</sup>. Entre 1744 et 1756, le registre des comptes du supérieur Holden permet de dresser un tableau plus précis des achats<sup>66</sup>. Outre les « usuels » (brefs, almanachs, missels et livres d'église, livrets pour la retraite ou pour la prière du soir que le séminaire fait imprimer à son usage), qui emportent 16 % des sommes dépensées, l'établissement fait l'acquisition d'un certain nombre de volumes de fonds. Il traite pour cela avec le libraire Louis-Étienne Ganeau (également employé pour réorganiser la bibliothèque) puis, à partir de 1752, avec la veuve Needham, libraire de Londres qui fournit également le séminaire en fromages anglais. Les achats d'ouvrages religieux (30 % en valeur) montrent l'évolution des arbitrages depuis la fondation du séminaire. La formation à la pratique pastorale, administration des sacrements ou homilétique, bénéficie désormais d'un budget comparable à celui des controverses<sup>67</sup>. Ces

<sup>62</sup> Arch. nat., Min. centr., ét. XCI, 306, inventaire du 5 juillet 1655. Liste d'ouvrages provenant des Innes dans M. Caillet, « Scotland in the antiquarian collection of the library of the Irish College in Paris », dans *The Innes Review*, t. 43, 1992, p. 18-52.

<sup>63</sup> Voir par exemple P. O'Connor, « Irish clerics and Jacobites in early eighteenth-century Paris (1700-1730) », dans *The Irish in Europe...*, p. 175-190 ; Nathalie Genet-Rouffiac, *Le grand exil : les jacobites en France, 1688-1715*, Paris, 2007.

<sup>64</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 3296. Elle est remise en ordre en 1744 par le libraire Ganeau, qui y emploie deux mois de son temps et demande la somme de 300 £ t., et en 1752 par l'étudiant Perry, qui coûte moins cher (12 £ t.).

<sup>65</sup> Bibl. nat. Fr., fr. 21897, 20 septembre 1697 ; fr. 21899, 21 août 1701 ; fr. 21900, 9 février 1706 ; fr. 21901, 14 janvier et 11 juin 1710 ; fr. 21903, 19 août 1718 et 3 décembre 1720.

<sup>66</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 3296.

<sup>67</sup> Par exemple Nicolas L'Herminier, *Tractatus de sacramentis ad usum seminariorum*, Paris, 1736, acheté

dernières montrent un établissement entre deux eaux. Les achats touchent encore à la réforme anglicane, sur laquelle le séminaire achète les *Dix preuves de la vérité de la religion chrétienne proposées aux universitez d'Angleterre* du martyr Edmond Campion (1<sup>re</sup> éd. anglaise 1581), une *Réponse à la Réforme et la conversion d'Angleterre comparées* et les œuvres du théologien missionnaire Richard Challoner<sup>68</sup>. Mais ils documentent surtout les débats des Lumières et de leurs opposants : Holden fait rapidement acheter *L'Anti-Lucrèce, poème sur la religion naturelle* du cardinal de Polignac (Paris, 1749), la *Divine legation of Moses demonstrated on the principles of a religious deist* de William Warburton (Londres, 1737-1741, 2 vol.) mais également sa défense de l'*Essai sur l'homme* de Pope (Londres, 1742). Le reste des achats montre la manière dont Holden se donne les moyens d'enrichir le fonds d'ouvrages récents, en anglais ou en français, sur des champs de savoir très divers. En histoire (13 %), à côté de l'*Histoire romaine* de Rollin qui sert aux élèves, il procure à la bibliothèque la grande histoire d'Angleterre de Thomas Carte (Londres, 1747-1752, 3 vol.) et les *Memoirs* du ministre Henry Bolingbroke (Londres, 1752). Il fait venir différents périodiques anglais (ou leur traduction française ?), le *Mentor moderne*, le *Spectateur*, le *Babillard* (ou *Tatler*), le *Craftsman*, le dictionnaire étymologique de Bailey (1<sup>re</sup> éd. 1721) et les œuvres de Pope. Les ouvrages de sciences (12 %) témoignent également de curiosités multiples, incluant la physique de Boyle et de Nollet, la *Cyclopaedia* d'Ephraim Chambers (Londres, 1741-1743, 2 vol.), dès 1745, *The natural history of Barbados* de Griffith Hughes l'année même de sa parution à Londres en 1750, le *Voyage round the world* de George Anson (3<sup>e</sup> éd. Dublin, 1748) et trente et un numéros du *Voyageur universel*<sup>69</sup>.

Il est certes difficile de généraliser à partir de la période de direction de Holden. Mais à cette époque, en tout cas, l'enrichissement du fonds semble répondre à la fois aux curiosités intellectuelles de son principal et aux besoins de ses étudiants les plus avancés. Contrairement aux autres séminaires parisiens, l'établissement anglais paraît donc autoriser un usage communautaire de sa bibliothèque, qui n'est pas réservée au seul principal. Malgré tout, l'inscription manuscrite « Priests books. Not to be lent to strangers », que l'on peut lire en tête de certains ouvrages, marque la distance avec les pratiques des Bénédictins anglais qui faisaient de leur bibliothèque un usage encore plus ouvert. Leur déclaration de 1790 fait en effet état de nombreux ouvrages incomplets, « par la raison qu'ayant eu la facilité d'en prêter certains volumes à des personnes en ville, nous n'avons pas encore pu parvenir à nous les faire rendre »<sup>70</sup>.

Au terme de ce tableau très fragmentaire, la convergence des indices laissés par les archives et par les livres eux-mêmes permet d'avancer quelques éléments de conclusion. Dans des établissements dont le fonctionnement est comparable, les bibliothèques remplissent des fonctions assez différentes. Le dynamisme intellectuel du fonds anglais, utilisé et enrichi au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'oppose à l'apparente inertie du fonds irlandais, auquel la nouvelle installation de la rue du Cheval-Vert donne malgré tout, dans les années 1770, une visibilité nouvelle. Entre les deux, la dimension conservatoire du fonds écossais, promu siège de la mémoire épiscopale et jacobite, n'est pas forcément contradictoire avec un usage intellectuel (sur lequel, cependant, les indices manquent). Ces traits de caractère

---

en 3 exemplaires.

<sup>68</sup> Le second est une réponse à la *Conversion de l'Angleterre au christianisme comparée avec sa prétendue réformation*, Paris, vers 1728.

<sup>69</sup> Les belles-lettres représentent 7 % des sommes dépensées, le droit 2 %, les reliures, ports et dorures, 20 %.

<sup>70</sup> La mention se trouve par exemple sur les exemplaires A 371 et A 345. La déclaration est publiée dans G. Daumet, « Notices... ».

s'estompent pendant la Révolution, subsumées sous le triple et identique statut d'établissement ecclésiastique, étranger et universitaire, qui en contraint le sort.

### III. BIBLIOTHEQUES EN REVOLUTION.

La vulnérabilité de ces bibliothèques mais aussi, paradoxalement, leur survie tiennent au triple statut des collèges comme établissements religieux, étrangers et scolaires.

#### 1. *Fermetures, dispersions, confiscations.*

Au moment de la saisie des biens ecclésiastiques, à l'automne 1790, les supérieurs et l'ambassadeur d'Angleterre font valoir qu'il s'agit de biens provenant de particuliers étrangers et obtiennent que leur intégrité soit respectée. Cette période est malgré tout marquée par une première dispersion des livres. Entre le printemps 1792 et les premiers mois de 1793, l'emprisonnement ou la fuite des responsables des collèges puis la transformation des bâtiments en caserne ou en maison d'arrêt s'accompagnent de « toutes les dégradations qu'entraînent ces genres d'établissement »<sup>71</sup>. Le collège des Lombards, qui passe à raison pour un refuge de prêtres réfractaires, est violemment pillé les 10 et 12 août 1792. C'est également à cette époque que disparaissent une partie des manuscrits les plus précieux du fonds écossais : certains sont emportés par le proviseur Gordon dans sa fuite lors des massacres de septembre 1792, d'autres sont envoyés au collège de Saint-Omer par le procureur Alexander Innes<sup>72</sup>.

Le statut britannique ne protège plus les établissements dès lors que la guerre éclate entre les deux pays. Le décret du 10 octobre 1793 ordonne l'arrestation des sujets du roi de Grande-Bretagne et la confiscation de leurs biens. Les effets des collèges sont inventoriés, saisis par le Domaine, mis en vente ou laissés sur place aux mains de gardiens parfois peu scrupuleux. Il semble que le gros des bibliothèques n'ait pas quitté les lieux, même si la partie la plus précieuse ou la plus monnayable en disparaît alors. En janvier 1794, les représentants du département chargés d'emporter les archives du collège des Écossais prélèvent « les manuscrits les plus précieux de la bibliothèque », mais font également état d'« une quantité immense de livres » entreposés sans ordre dans la chapelle et recouvrant un chaos de vieux papiers<sup>73</sup>. Les bibliothèques privées trouvées au collège des Lombards

---

<sup>71</sup> Comme le dira ensuite le commissaire de police Legoy. Arch. nat., F<sup>17</sup> 2706 : certificat du citoyen Legoy, 17 novembre 1803.

<sup>72</sup> Les vicissitudes du fonds ont suscité de nombreuses recherches : on sait que les manuscrits envoyés à Saint-Omer ont finalement été détruits. W. A. McNeill, « Documents illustrative of the history of the Scots College, Paris », dans *The Innes Review*, t. 15, 1964, p. 66-85; A. Cherry, « The library and archives... »; Jeremy Black, « The archives of the Scots College Paris on the eve of their destruction », dans *The Innes Review*, t. 43, 1992, p. 53-59; Alastair Cherry, « The Scots College books in Paris », *ibid.*, t. 44, 1993, p. 69-72.

<sup>73</sup> Arch. nat., T 1625, n° 13 : procès-verbal de saisie, 18 nivôse-2 pluviôse an II, et inventaire des papiers triés, 11-24 prairial an II. Ces pièces précieuses sont ensuite transférées au dépôt de Nesle, rue de Beaune (Arch. nat., F<sup>17\*</sup> 372 : « Registre de réception des objets d'arts et antiquités trouvés chez les émigrés et condamnés, réservés par la Commission temporaire des arts adjointe au Comité d'instruction publique » ; fol. 82v : « Maison des Écossais rue des Fossés-Victor », 7 juillet 1794). Il s'agit de sept recueils d'estampes et d'un traité d'architecture de Palladio (Londres, 1715), d'une boîte contenant de petits tableaux en pierre, d'un petit paquet de gravures sur bois « dans le genre gothique », de quatre recueils de cartes (dont le *Theatrum Italiae* imprimé à Amsterdam par Janson en 1535). Les onze imprimés « tant bons que vieux » sont des éditions du XVI<sup>e</sup> siècle ornées de gravures sur bois, à l'exception d'un recueil pour l'anniversaire de la reine Marie-Clémentine (Rome, 1736) couvert de taffetas violet et de broderies. Parmi les 25 volumes manuscrits décrits en partie comme « fort anciens et presque pourris », figurent 7 livres de prières (dont les précieuses *Heures* d'Anne de Bretagne), une vie de Jacques II d'Angleterre en 5 volumes et l'*Album amicorum* de George Strackan.

sont conduites au dépôt des Cordeliers en juillet 1794, avec les livres de nombreux autres émigrés<sup>74</sup>. La levée du séquestre sur les biens étrangers (3 janvier 1795) permet aux intéressés de rentrer progressivement en possession de leurs effets, mais la dispersion des élèves, les dégradations infligées aux bâtiments et l'incertitude des revenus interdisent la reprise des activités normales<sup>75</sup>. C'est à leurs locataires provisoires que sont confiés les lieux et, souvent, les bibliothèques. Au collège irlandais de la rue du Cheval-Vert, les livres sont vendus mais le directeur de pension MacDermott qui s'installe en 1797 rachète les boiseries de la bibliothèque et les sauve ainsi de la dispersion<sup>76</sup>.

La politique scolaire du Directoire fait peser une dernière menace sur les établissements britanniques. À cette époque, l'ancien collège Louis-le-Grand, devenu en 1793 collège Égalité, en 1797 Institut central des boursiers et en 1798 Prytanée français, est chargé de l'administration de toutes les bourses des collèges de Paris<sup>77</sup>. Il obtient en mai 1800 que les biens des collèges écossais et irlandais lui soient réunis, en échange de l'attribution d'un certain nombre de places à leurs compatriotes. Cette réunion ne ferait que parachever une évolution de longue durée, puisqu'au collège Louis-le-Grand avaient déjà été réunis en 1764 les boursiers de vingt-sept petits collèges, et au collège Égalité, en 1793, ceux des neuf derniers collèges de plein exercice. En 1763, il avait déjà été envisagé d'inclure dans la réforme les collèges britanniques. Cette perspective avait alors été violemment combattue par les proviseurs, comme incompatible avec leur fonction missionnaire. En 1800, les anciens supérieurs des collèges protestent dans les mêmes termes contre le projet d'intégration au Prytanée et demandent à pouvoir rouvrir leurs établissements.

## 2. Une bibliothèque recomposée.

La requête est entendue : entre 1801 et 1805, plusieurs arrêtés consulaires rétablissent les anciens collèges britanniques dans leurs fonctions, mais à l'intérieur d'une entité unique qui réunit, non sans grincements de dents, tous les anciens établissements irlandais, écossais et anglais de Paris et de province. Le décret du 18 mai 1805 précise les règles de fonctionnement du nouveau collège. Il est placé sous la direction d'un administrateur unique et d'un bureau de surveillance présidé par le préfet de Paris. Lui sont affectés le bâtiment irlandais de la rue du Cheval-Vert et le séminaire anglais de la rue des Postes. Le premier comprend des salles de classe et d'exercice, un réfectoire et cent huit chambres pour les élèves. Le second est destiné au logement des professeurs, des étudiants en médecine qui exercent à l'infirmerie et éventuellement des précepteurs particuliers envoyés par les familles. Les boursiers, âgés de onze à vingt et un ans, capables à leur arrivée d'entrer en classe de cinquième, doivent suivre les cours du lycée ou ceux du séminaire s'ils sont étudiants en théologie. En fait, les administrateurs mettent rapidement en place des enseignements à l'intérieur du collège<sup>78</sup>. Un prospectus du 1<sup>er</sup> août 1805, manifestement destiné à attirer des élèves, en précise le contenu : dogme enseigné en latin, morale et histoire ecclésiastique en anglais et en français, mathématiques, astronomie et géographie élémentaire en français et en anglais, « haute littérature »<sup>79</sup>. Pour encadrer les

---

<sup>74</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 1194.

<sup>75</sup> *Ibid.* : reçus de Walsh (n° 2, 3 juin 1795) et de Murphy (n° 16, 14 avril 1795) ; F<sup>17</sup> 1192<sup>D</sup>, dossier 8, pièce 31 : reçu d'Alexander Innes.

<sup>76</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 14707, mémoire, s. d. (après 1816). Voir Liam Swords, *The Green Cockade : the Irish in the French Revolution, 1789-1815*, Glendale, 1989.

<sup>77</sup> Robert Roswell Palmer, « Le Prytanée français et les écoles de Paris, 1798-1802 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, t. 53, 1981, p. 123-152.

<sup>78</sup> Il s'agissait d'une possibilité évoquée dans un projet de rédaction du décret de 1805, dont le bureau demande qu'elle soit officialisée. Arch. nat., F<sup>17</sup> 2706, 4 septembre 1806.

<sup>79</sup> CCI, Archives, A2.b5, prospectus imprimé, 4 p.

pensionnaires et organiser les enseignements, le bureau fait appel à l'hiver 1805 à un maître de pension, l'abbé Fontanel, qui s'installe avec ses élèves et ses professeurs.

C'est à cette époque que l'administration de l'établissement se préoccupe d'y rétablir une bibliothèque. Le mobilier est facile à recomposer. La boiserie est rachetée à MacDermott, une petite échelle et une table à tréteau proviennent du couvent des Bénédictins anglais<sup>80</sup>. Les vestiges des bibliothèques d'Ancien Régime sont rassemblés dans la grande salle. Au collège des Irlandais, après la vente qui en a été faite, on ne trouve plus que « fort peu de livres en mauvais état et presque tous dépareillés ». Au séminaire anglais, « les bons livres et autres effets ont été emportés par un gardien infidèle, qui est condamné aux galères », et il n'y reste que « beaucoup de volumes de peu de valeur »<sup>81</sup>. Il est difficile d'estimer la consistance de ce reliquat, qui compte au moins 450 titres. La bibliothèque des Écossais, elle, semble n'avoir pas rejoint le fonds commun et être restée jusqu'en 1838 dans le bâtiment de la rue des Fossés-Saint-Victor, sous la garde de ses occupants<sup>82</sup>. En novembre 1805, le président du bureau de surveillance plaide donc les intérêts du nouveau collège auprès du ministre de l'Intérieur, qui autorise d'Aigrefeuille, administrateur du dépôt littéraire des Cordeliers, à lui délivrer 1 500 volumes<sup>83</sup>.

La bibliothèque des collèges réunis profite ainsi de la manne des dépôts littéraires parisiens, à l'instar de nombreuses autres bibliothèques publiques, politiques, administratives, scientifiques et littéraires de l'époque<sup>84</sup>. Elle fait plus précisément partie de ces institutions quasi pérennes qui voient leurs collections historiques décomposées sous la Révolution, puis partiellement recomposées, avec ou non le souci d'une reconstitution à l'identique<sup>85</sup>. Sa position dans le processus se révèle pourtant triplement marginale. En premier lieu, la chronologie des faits met le nouveau collège en décalage avec les autres établissements d'éducation fondés par les régimes révolutionnaires. En particulier, les trois écoles centrales de la capitale créées par le décret de la Convention du 25 octobre 1795 (l'école centrale du Panthéon, celles de la rue Saint-Antoine et des Quatre-Nations) ont depuis longtemps puisé au dépôt national de la rue de Thorigny<sup>86</sup>. Même si l'on considère que le nouveau collège Britannique se rapproche plutôt d'un établissement religieux, le décalage est important. En effet, à cette date, la signature du Concordat (1801) a déjà ouvert depuis quelques années les ressources des dépôts littéraires aux autorités

---

<sup>80</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 14707 : « État des meubles transportés de l'établissement des Bénédictins anglois rue S<sup>t</sup>-Jacques à Paris dans celui des Irlandois », s. d.

<sup>81</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 2706, le préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, 2 novembre 1805 ; Walsh au Bureau, 24 octobre 1804.

<sup>82</sup> Lorsque, en 1824, la section écossaise est détachée de l'administration générale des fondations britanniques et que ses biens lui sont rétrocédés, l'abbé Kearney fait valoir que les livres « sont toujours restés à l'ancien collège des Écossais », alors loué à M. Mailhat, directeur de pension. Le catalogue dressé l'année précédente par Philippe Desjardins, vicaire général de l'archevêché de Paris, est remis au nouvel administrateur des fondations écossaises, le coadjuteur d'Édimbourg (Arch. nat., Min. centr., ét. I, 804, procès-verbal de remise du mobilier et papiers par les établissements britanniques à la section écossaise, 27 mars 1804). Ils restent ensuite « dans une petite pièce de ce collège, sans servir à aucun usage ». Ils sont réclamés en 1838 par l'administrateur « pour les petits séminaires d'Écosse » et cédés de bonne grâce par le ministère de l'Instruction publique (Arch. nat., F<sup>17</sup> 14739). Les ouvrages sont aujourd'hui conservés à la National Library of Scotland. Une vingtaine d'ouvrages portant l'ex-libris des Écossais (aujourd'hui conservés au CCI) avaient sans doute rejoint la rue des Irlandais avant la séparation.

<sup>83</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 2706, le préfet du département de la Seine au ministre de l'Intérieur, 2 novembre 1805 ; Bibl. Arsenal, ms. 6512, fol. 279, 21 novembre 1805.

<sup>84</sup> J.-B. Labiche, *Notice sur les dépôts littéraires et la révolution bibliographique de la fin du dernier siècle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, 1880.

<sup>85</sup> Comme la bibliothèque du collège Louis-le-Grand, mise au dépôt littéraire en 1793 puis reconstituée. C. Jolly, « Le fonds imprimé de la bibliothèque des lycées de Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. 11, 1991, p. 59-80.

<sup>86</sup> Bibl. Arsenal, ms. 6488, fol. 307-449. Elles sont remplacées par les lycées en 1802.

ecclésiastiques. Les paroisses de Paris et de la proche banlieue ont reçu des livres de culte en 1802 et 1803. À la même époque, les évêques de Mende, Tournai, Paris, Cahors, Lyon, Orléans, Autun, Troyes, Vannes, Gand et Tours reçoivent l'autorisation de choisir les volumes de théologie, dévotion, droit canonique, histoire ecclésiastique, plus rarement de matières profanes, nécessaires à la constitution de leurs bibliothèques diocésaines. Le tour du nouveau collège vient au même moment que celui d'autres établissements missionnaires : missionnaires de Saint-Lazare en octobre 1805, séminaire des Missions étrangères en janvier 1806<sup>87</sup>. Le décalage concerne également la quantité de volumes accordée au collège Britannique. Les 1 500 volumes apparaissent comme une faveur relativement modeste : à cette époque, seul l'évêque de Vannes obtient une quantité inférieure (1 200 à 1 500 volumes).

Outre qu'il arrive bien après les autres, le choix des livres destinés au collège Britannique intervient également au beau milieu de la liquidation du dépôt des Cordeliers. Une commission temporaire a en effet été nommée en août 1805 pour débarrasser le dernier dépôt de ses quelque cent mille volumes et pour en transformer les bâtiments en ateliers d'artistes. Un nouveau dépôt est constitué à l'hôtel de Chabillant pour les ouvrages qui présentent quelque intérêt, et les livres de rebut, inutiles ou vétustes, sont vendus au poids au libraire Félix-Joseph Nève. C'est donc au cœur de ces opérations de tri, de pesée et de transport que parvient aux employés du dépôt l'ordre de prélever des livres pour le collège et pour les Missions étrangères<sup>88</sup>. La situation peut être comparée, *mutatis mutandis*, à celle que rencontre Walsh lorsqu'il s'efforce de reconstituer la décoration de la chapelle du collège, qui a perdu pendant la Révolution le tableau de son maître-autel. Alors qu'il demande d'autres œuvres en compensation, Denon, directeur général des musées, se montre pessimiste. Le magasin de Paris n'existe plus, celui de Versailles a déjà été trié, tous les tableaux « un peu passables » sont mis en réserve pour les maisons impériales : « ce qui reste de ce choix est au-dessous du médiocre et condamné à un éternel oubli »<sup>89</sup>. La liste des livres tirés du dépôt des Cordeliers pour le nouveau collège n'a pas été retrouvée. Amalgame tardif de reliquats laissés par d'autres, la collection n'est sans doute pas de première qualité, ni de première fraîcheur<sup>90</sup>.

Après les reliquats parisiens et les dépôts littéraires, Walsh tente de faire valoir ses droits sur un troisième ensemble : les bibliothèques des établissements britanniques installés en province avant la Révolution, ou du moins ce qui peut en être retrouvé. Trois dossiers, ceux des collèges anglais de Saint-Omer, de Douai et de Dieulouard, illustrent les motivations complexes de l'administrateur et l'inégal bon vouloir des municipalités à rétrocéder à leurs précédents propriétaires les livres dont ils ont la charge depuis 1803. Merlan Dourlen, mandaté en 1809 par Walsh pour récupérer les livres des Jésuites de Saint-Omer, rapporte ainsi :

« ... les démarches que j'ai faites auprès du bibliothécaire de Boulogne, et leur inutilité ; on m'a allégué que l'on avait perdu une grande partie de livres dans un déplacement subit et précipité de toute la bibliothèque lors de l'ouragan et dans une autre circonstance imprévue ; qu'il restait peu de chose, la plupart des livres sont dépareillés. Et l'on m'a fait comprendre que l'objet ne méritait pas la peine ni les frais

---

<sup>87</sup> Bibl. Arsenal, ms. 6511.

<sup>88</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 1204, séance du 24 novembre 1805.

<sup>89</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 2706, correspondance croisée entre le préfet de la Seine, le ministre de l'Intérieur, Denon et Walsh, 20 octobre 1805-25 novembre 1805.

<sup>90</sup> Le dossier conservé à la Bibl. Mazarine est vide, contrairement à celui des autres établissements. La commission temporaire évoque pourtant un récépissé contre lequel auraient été remis les livres. Arch. nat., F<sup>17</sup> 1204, s. d. (fin 1806).

d'un voyage d'ici [Saint-Omer] à Boulogne, de sorte que j'ai depuis laissé cette affaire de côté, n'ayant d'ailleurs reçu aucun ordre de M. Walsh »<sup>91</sup>.

Inversement, les autorités municipales de Pont-à-Mousson et de Douai se révèlent disposées à prêter main-forte à Walsh. Le maire de Pont-à-Mousson sonde les fonds de la bibliothèque communale et de l'ancien collège de Dieulouard et établit un catalogue des livres des Bénédictins à partir des « inscriptions qui indiquent leur origine »<sup>92</sup>. Malgré les déperditions révolutionnaires, cette opération d'archéologie bibliothécaire permet de mettre au jour environ 2 500 volumes, soit la majeure partie des 3 409 volumes comptés en 1790<sup>93</sup>. Dans ces affaires, pourtant, les recherches de Walsh semblent plutôt destinées à remplir les caisses du collège qu'à en nourrir la bibliothèque. À Pont-à-Mousson, Walsh prélève 400 volumes et fait vendre tout le reste en novembre 1807, sous les cris de ses détracteurs. L'évêque anglais Guillaume Poynter fait également valoir que « tous les livres appartenant à la belle bibliothèque du collège anglais de Douai, qu'on a pu tirer de la bibliothèque publique de la ville, où ils avaient été conservés depuis l'an 1793 jusqu'à l'an 1805, ont été vendus » au préjudice des missions anglaises<sup>94</sup>.

Une accumulation de livres n'a en effet de sens qu'en fonction des usages imaginés pour la bibliothèque. Dans quelle mesure la rupture révolutionnaire et la refondation de l'établissement comme collège d'exercice et séminaire ont-elles fait évoluer les fonctions de la bibliothèque commune ? Sur le modèle des bibliothèques des lycées et des séminaires de l'époque, Walsh semble s'être préoccupé d'enrichir le fonds à l'usage des professeurs et des étudiants les plus avancés, même si la bibliothèque commune n'a pas vocation à remplacer les fournitures personnelles, surtout pour les pensionnaires les plus jeunes<sup>95</sup>. Les registres de recettes et de dépenses qui documentent en pointillé la vie de l'établissement mentionnent en 1807 l'achat « pour la bibliothèque » des *Bienfaits de la religion chrétienne* d'Edward Ryan (Paris, 2 vol.), l'année même de sa parution, et celui d'ouvrages un peu plus anciens en plusieurs exemplaires : six *Tractatus de Ecclesia Christi* de l'abbé Claude-François Regnier (Paris, 1789, 2 vol.) « pour les jeunes théologiens et pour la bibliothèque », cinq *Theologia* du père Paul-Gabriel Antoine (1<sup>ère</sup> éd. Nancy, 1726-1727, 3 vol.)<sup>96</sup>. En 1810, Walsh fait parvenir à Van Thol, directeur du dépôt littéraire de l'hôtel Chabillant, « la liste des ouvrages théologiques dont nous aurions grand besoin pour le service de notre séminaire », dont différents traités de théologie « en cinq ou 6

---

<sup>91</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 14691, Merlan Dourlen à MacNulty, trésorier du collège des Irlandais à Paris, Saint-Omer, 8 juillet 1811. De fait, celle qui était réputée comme la bibliothèque la plus riche de la ville a connu les vicissitudes communes aux collections de cette époque. Après les pillages de 1793, les livres ont été rassemblés en mars 1794 dans la nouvelle bibliothèque de district, au collège Saint-Bertin. L'école centrale de Boulogne est autorisée à y prélever des livres en 1795, mais un violent orage ruine une partie du fonds. En septembre 1804, lorsqu'on décide d'organiser une bibliothèque publique à Saint-Omer, on laisse encore de côté une quantité de livres anglais destinés à la vente. Voir H. Piers, *Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer*, Lille, 1840.

<sup>92</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 2707, le préfet de la Meurthe au ministre de l'Intérieur, Nancy, 4 octobre 1806. « Catalogue des livres existant dans la bibliothèque communale de Pont-à-Mousson, portant cette inscription : *Ex bibliotheca Benedictinorum Anglorum monasterii S<sup>i</sup> Laurentii de Dei Custodia*, ou autres équivalentes ».

<sup>93</sup> Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Q 695. Je remercie Fabienne Henryot de cette information.

<sup>94</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 14760, p. 11.

<sup>95</sup> Le jeune O'Sullivan qui entre au collège le 24 décembre 1810 se pourvoit à ses frais des livres nécessaires, catéchisme, grammaires anglaise, française, grecque et latine, rudiments et racines, *Selectae e profanis*, auteurs classiques, abrégés d'histoire et de géographie (Arch. nat., F<sup>17</sup> 2704). Voir Irénée Noye, « Les bibliothèques des grands séminaires », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, [t. III], *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, dir. Dominique Varry, Paris, 1981, p. 463-466.

<sup>96</sup> CCI, Archives, A2.e5, comptes des années 1806-1808 et 1809-1814.

exemplaires » et plusieurs exemplaires de la Bible en latin<sup>97</sup>. Enfin, les volumes choisis dans le riche fonds de la bibliothèque bénédictine de Dieulouard apparaissent relativement congruents à ce projet pédagogique (même si leur absence dans la bibliothèque actuelle laisse planer un doute sur la réalité de leur intégration dans le fonds). L'ensemble des cent douze titres se révèle plutôt récent (les trois quarts sont des ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle, 40 % sont même postérieurs à 1750) et plutôt anglophone (plus de la moitié sont d'impression britannique). Les matières religieuses (théologie, histoire ecclésiastique) n'en forment qu'un petit tiers, laissant une large place aux matières profanes. Et parmi celles-ci, derrière les inévitables classiques (28 titres, avec les dictionnaires et les grammaires), moins aux sciences (6 titres seulement, alors que le fonds lorrain en était riche) ou même à l'histoire, qu'à la littérature contemporaine (20 titres). Dans une période de promotion de l'art littéraire dans la pratique pédagogique, Walsh fait ainsi entrer dans la bibliothèque les œuvres de la « haute littérature » anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle, William Hamilton, Addison, Milton, Pope, Young, Ossian, Swift, mais aussi des recueils de poèmes, périodiques et autres œuvres de récréation que n'avaient pas boudées les Bénédictins lorrains<sup>98</sup>.

L'utilité du fonds pour les études des séminaristes reste pourtant incertaine, tant sa gestion apparaît approximative. En cela, la bibliothèque du collège réuni ne tranche guère sur la situation bibliothéconomique générale du pays. Le budget prévisionnel pour 1813 fixe les honoraires d'un bibliothécaire, mais il n'apparaît pas dans les autres tableaux comptables et la fonction n'a sans doute jamais été réellement remplie<sup>99</sup>. La bibliothèque n'a pas non plus de catalogue jusqu'en 1858, au point que sa consistance en reste assez indécidable. Lors de la prise de possession des lieux par Patrick Magrath, en 1827, il n'est pas fait d'inventaire détaillé, « pour accélérer et éviter les frais »<sup>100</sup>. À l'entrée en fonction de John Miley, en 1850, on décide qu'« il n'est point possible d'en faire ici un catalogue détaillé, attendu que beaucoup de ces ouvrages étant écrits en langues mortes ou étrangères, il faudrait un rédacteur de science spéciale »<sup>101</sup>. C'est pourtant sous la direction de Miley que la collection retrouve une fonction pédagogique, au prix d'une nouvelle opération de tri, drastique et efficace. En 1858, un « État descriptif de l'intérieur et du mobilier du collège Irlandais de Paris » note que, depuis son entrée en fonction, le supérieur a invité les élèves à mettre en ordre les ouvrages et à en dresser le catalogue ; une bibliothèque d'étude a été constituée à partir des livres les plus utiles dans la salle de lecture et des humanités<sup>102</sup>.

\*

La trajectoire des bibliothèques britanniques en France ne s'écarte pas, dans ses grandes lignes, de celle des établissements qui leur sont comparables. Pourtant, une comparaison fine entre les trois fondations antérieures à la Révolution met en évidence la manière

<sup>97</sup> Bibl. Arsenal, ms. 6511, fol. 371, lettre du 28 novembre 1810.

<sup>98</sup> Par exemple *The beauties of the English stage* (Londres, 1737) ou *The gentleman's recreations* (2<sup>e</sup> éd. Londres, 1710).

<sup>99</sup> Arch. nat., F<sup>17</sup> 2703. Les 600 francs prévus sont un montant peu élevé, comparé aux bourses (900 francs) et au traitement de l'administrateur (4 000 francs). La fonction réapparaît dans le règlement de 1828 (F<sup>17</sup> 14760).

<sup>100</sup> CCI, Archives, A2.b54. On se contente d'en compter les volumes, environ 5 500. L'« Inventaire général des meubles, titres et papiers des établissements irlandais en France » établi en septembre 1824 dénombre au moins 6 500 volumes (Arch. nat., F<sup>17</sup> 14764), alors que l'« État descriptif et estimatif du mobilier garnissant le collège des Irlandais » du 15 mai 1850 n'en compte que 2 500.

<sup>101</sup> CCI, Archives, A2.b54.

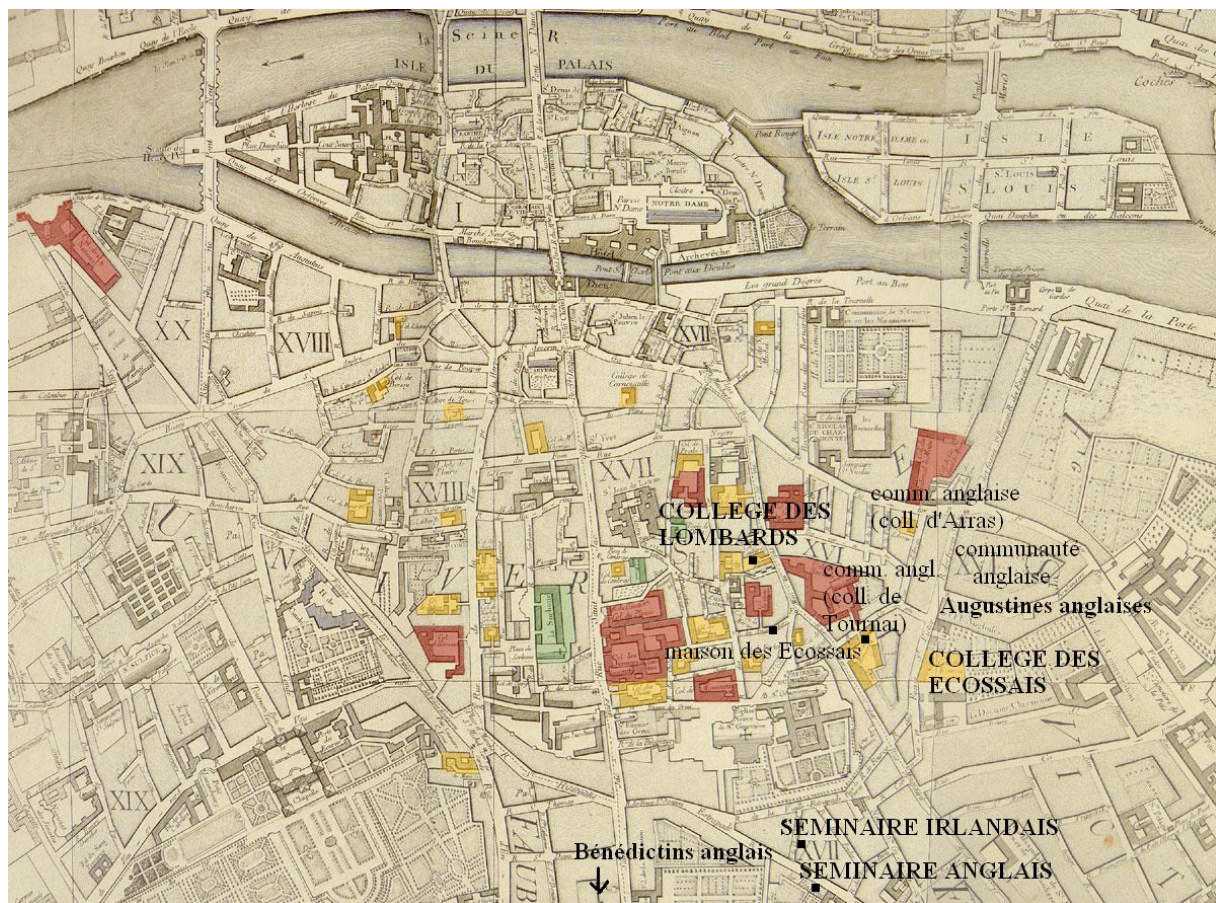
<sup>102</sup> CCI, Archives, A2.b60, p. 4. La bibliothèque renferme également à cette époque une précieuse collection d'instruments de physique.



différente dont ils s'approprient les éléments d'une « grammaire des bibliothèques ». Les dimensions bibliographique (l'instruction), bibliothéconomique (la norme) et conservatoire (la mémoire) s'y retrouvent combinées à des degrés divers. La dimension politique et patrimoniale domine à la bibliothèque des Écossais dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La fonction intellectuelle se maintient durant toute la période à la bibliothèque des Anglais, malgré la conversion de l'établissement, du service de la controverse à celui de la formation théologique. Enfin, malgré son apparente inertie (que de nouvelles sources permettraient peut-être de nuancer), la grande et belle bibliothèque du collège des Irlandais semble manifester la force de la norme bibliothéconomique dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'épreuve que constitue la période révolutionnaire réside moins dans la perte d'une partie des collections historiques que dans la difficulté de la tâche imposée au nouveau collège, celle de repenser les fonctions de sa bibliothèque à l'intérieur de collections héritées et d'un cadre inchangé.

Emmanuelle CHAPRON.

Carte 1.  
Localisation des établissements britanniques à Paris.



Les localisations anciennes figurent en minuscules, celles de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en capitales ; les autres communautés britanniques apparaissent en caractères minuscules gras. La carte des collèges (petits collèges en jaune, collèges de plein exercice en rouge) a été dressée par Boris Noguès et se trouve sur sa page personnelle ([http://www.inrp.fr/she/pages\\_pro/nogues.htm](http://www.inrp.fr/she/pages_pro/nogues.htm)).